

Au tribunal correctionnel

# Western spaghetti

Devant le plat de "pasta" vide, cet Italien bon teint disjoncte et frappe violemment l'élue de son cœur : six mois de prison avec sursis

L'amour a ses raisons que la raison ignore. L'estomac aussi. Quand les deux s'entremêlent, les plombs sautent. Témoin cette petite histoire pour le moins passionnelle qui a conduit hier un talien bon teint devant la 5<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel.

Les débats n'ont pas permis de savoir si Guido Sfamurri Giovita, 49 ans, s'était emporté au point de gifler violemment sa compagne en la menaçant d'une barre de fer parce qu'elle avait dansé avec d'autres amateurs de tango ou si la colère l'avait rendu fou lorsqu'il découvrit que seuls quelques spaghetti malencontreusement collés à une casserole lui

restaient comme maigre pitance après... la ripaille des copains.

Tout a commencé un dimanche (nous restons ici dans la couleur locale) par le désir d'une petite sieste, alors que l'élue de son cœur désirait sortir. « J'ai dormi. Vers 16 heures, je me suis levé et, constatant qu'elle n'était plus là, j'entrepris de la chercher dans les dancings qu'elle avait coutume de fréquenter. A Cimiez, au Capitole, à l'Accordéon. Ne la trouvant pas, j'ai décidé de rentrer chez moi dans la soirée. Et là : stupeur ! Seuls quelques restes de viande et des pâtes brûlées au fond d'une casserole m'attendaient après la fête qu'avaient partagée plusieurs

copains. Pire : la bouteille de pastis que je venais d'apporter de Vintimille était à moitié vide ».

Alors là, Guido voit rouge, fait un scandale qui conduit sa douce compagne à lancer ladite bouteille, qui vient s'écraser sur sa main. Riposte légitime et finalement modérée, selon lui : « Je l'ai alors giflée quatre ou cinq fois » a expliqué Guido au tribunal. Seulement, voilà : malheureusement pour lui, des témoins affirment l'avoir vu tenter d'étrangler l'élue de son cœur avec sa ceinture après s'être emparé d'une barre de fer...

A la défense de la partie civile, M<sup>e</sup> Valérie Février tracera le portrait de cet homme : « L'Ita-

CE NE SONT QUE QUELQUES PÂTES !

IL FAUT TOUJOURS QUE TU ME FILES ENTRE LES PÂTES



lien dans toute sa splendeur, le parfait macho », précisant que sa cliente avait tout de même accusé le coup avec un traumatisme crânien, des ecchymoses multiples, et même, lors d'une précédente altercation, une fracture du pouce.

« Nous ne somme plus dans Vittorio de Sica avec "Pain, amour et fantaisie" mais plutôt dans "Pâtes, ceinture et barre de fer" » soulignera avec humour le procureur Robert avant de requérir six mois de prison contre l'amant irascible.

A la défense du prévenu, M<sup>e</sup> Sylvain Pont affirmera : « Les disputes apportent une part d'oxygène dans un couple... équilibre

une précédente querelle au cours de laquelle lui voulait écouter la radio italienne, elle désirait regarder la télévision et pour imposer le petit écran, administrerait à son compagnon un violent coup de pied aux fesses qui le faisait tomber... Et puis, il y eut ce crime de lèse-pastacciuta. « Pour lui, ne trouver que deux ou trois pâtes au fond d'une casserole, c'est un sacrilège... Nous avons affaire à un passionnel. Ne le sanctionnez pas même... pour sa gourmandise ! »

Le tribunal présidé par M. Joando a condamné Guido à six mois de prison avec sursis et 3000 F d'amende.